

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 1804/1941 portant modification du décret du 13 septembre 1940 relatif aux prohibitions de sortie.

n° 1804/1941

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 avril 1941

Numéro JO  
n° 536 du 31/07/1941

Date du numéro  
31 juillet 1941

### VISAS

**Vu** l'article 46 de la loi du 11 juillet 1938

**Vu** le décret du 29 juillet 1940

**Vu** le décret du 13 septembre 1940

**Vu** le décret du 5 mars 1941 prohibant l'exportation des graines surannées

**Vu** le Code des douanes

Sur le rapport de l'Amiral de la Hotte, Vice-Président du Conseil, Ministre Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à l'intérieur, du Ministre Secrétaire d'État à l'économie nationale et aux finances, du Ministre Secrétaire d'Etat à l'agriculture et du Secrétaire d'Etat aux colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — La liste A annexée au décret du 13 septembre 1940 portant prohibition d'exportation de certaines marchandises est complétée comme suit :

#### Art. 2

— Est abrogé le décret susvisé du 5 mars 1911.

#### Art. 3

L'Amiral de la flotte, Vice -Président du Conseil, Ministre Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et à l'intérieur, le Ministre Secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, le Ministre Secrétaire d'État à l'agriculture et le Secrétaire d'Etat aux colonies sont chargés, chacun eu ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

**PH. PETAIN.** Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat français : Le Vice-Président du Conseil, Ministre Secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux affaires étrangères, **DARLAN.** Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, **BOUTHILLIER.** Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'agriculture, **CAZIOT.** Le Secrétaire d'Etat aux colonies, **PLATON.**